



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

ZONE ROUGE MESURES PRÉVENTIVES

Dès le 22 octobre 2020, la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes bascule en zone rouge soit au palier 4 - alerte maximale. À moins d'avis contraire et jusqu'à la diffusion de nouvelles consignes des autorités. Voici les mesures préventives mises en places.

L'hôtel de ville demeure ouvert du lundi au vendredi entre 9h à 12h et 13h à 16h30. Le Conseil municipal privilégie la prestation des services **par courriel, par téléphone et la possibilité de déposer des documents dans la chute à courrier à l'avant de la Mairie**. Nous vous encourageons à poursuivre cette procédure plutôt que de vous déplacer directement à la mairie.

Les services ainsi que les déplacements à l'hôtel de ville doivent être effectués à des fins essentielles seulement. Également, la prise de rendez-vous sera priorisée afin de minimiser les allées et venues dans le bâtiment pendant la période de pandémie et ainsi diminuer les risques de contagion de la COVID-19.

Des mesures de protection afin de limiter les risques de propagation du virus ont été mises en place dans la mairie pour assurer le respect des directives gouvernementales.

Si vous devez vous déplacer aux bureaux de la Municipalité, prenez note des éléments suivants :

- Port du masque ou couvre visage OBLIGATOIRE
- Désinfection des mains à votre arrivée;
- Respect de la distance de 2 mètres;
- Privilégiez le paiement par carte de débit (argent comptant et chèque acceptés).



*****Si vous présentez des symptômes tels que fièvre, toux, difficultés respiratoires ou perte d'odorat soudaine sans congestion nasale avec ou sans perte de goût, nous vous prions de ne pas vous présenter. Reportez plutôt votre visite ou communiquez avec nous par téléphone ou par courriel.**

- La Bibliothèque municipale quant à elle continuera d'offrir son service de prêt « **SANS CONTACT** » et une chute à livres (située à droite de l'entrée principale) est disponible 24 h / 24, 7 jours/ 7 jusqu'au retour à l'horaire régulier.
- La programmation des loisirs en cours est suspendu ou annulée.
- Les locations de salles municipales sont interrompues ou annulées.
- Les séances du conseil se tiendront à huis clos.

Pour toutes les informations sur les mesures mises en place par la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes dans le cadre de cette pandémie, consultez notre site Internet ainsi que notre page Facebook.

Merci de votre collaboration.

La Direction